

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

Titre : Conseil technique pour l'évaluation de l'intrusion des vapeurs du sol

Avis de non-responsabilité : Cette publication hautement spécialisée n'est disponible qu'en anglais conformément au *Règlement 671/92*, selon lequel il n'est pas obligatoire de la traduire en vertu de la *Loi sur les services en français*. Pour obtenir des renseignements en français, veuillez contacter le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs au 416 325 4000 ou à picemail.mecp@ontario.ca.

On appelle intrusion de vapeurs le procédé par lequel des substances chimiques volatiles (ou vapeurs) provenant d'une source souterraine, comme l'eau souterraine ou un sol contaminé, se déplacent dans les édifices situés au-dessus. Les substances chimiques volatiles incluent les composés organiques volatils, certains composés organiques semi-volatils et certains composés inorganiques.

Les vapeurs qui pénètrent dans l'air intérieur peuvent exposer les gens à des concentrations élevées de substances chimiques volatiles par inhalation. Tout flux de vapeurs viable ou complet dans un édifice entraîne des problèmes de sécurité ou des effets nocifs sur les occupants de l'édifice, voire les deux. Cette publication porte sur l'évaluation de l'intrusion des vapeurs et les risques sanitaires découlant de l'exposition à ces vapeurs du sol. Elle ne porte pas sur les risques potentiels liés à la sécurité qui sont associés à l'explosion des gaz ou à l'asphyxie par gaz pouvant se produire à cause de l'accumulation de vapeurs dans les édifices ou d'autres espaces clos.

Cette publication vise à expliquer le comportement et la migration des vapeurs du sol de source souterraine dans des sites à conditions diverses et à fournir un cadre général pour mesurer l'intrusion des vapeurs et répondre aux préoccupations qui en découlent.